



Rencontre avec le Ministre de la fonction publique

vendredi 31 janvier 2025

Mesdames, Messieurs

Nous tenons en premier lieu à vous remercier d'avoir intégré dans votre programme ce temps d'échange avec les organisations syndicales de l'école.

Pour l'UFAP-UNSa Justice nous aurions plusieurs points à aborder avec vous mais le temps très limité ne nous permettra pas de pouvoir en développer l'intégralité.

En premier lieu, nous souhaiterions rebondir sur vos annonces médiatiques où vous maintenez la suppression de la GIPA, le Gel de Point d'indice et le passage de l'indemnisation des agents publics en arrêt-maladie de 100% à 90%.

Actuellement, l'administration pénitentiaire et plus généralement la fonction publique ont du mal à recruter et ce ne sont pas ces annonces qui vont inciter les gens à intégrer la Fonction Publique. Comment faire pour fidéliser, recruter dans ce contexte aussi tendu.

Toujours dans le point de la fidélisation, au sein de notre école, les formateurs et responsables de formation ont une obligation de mobilité inscrite au décret de l'école ce qui n'invite pas ces spécialistes à venir rejoindre les bancs de l'ENAP et de s'installer à plus long terme.

Dans ce décret, l'école est un établissement public de l'Etat à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière alors que nous portons et soutenons depuis des années sa modification en service déconcentré ; cela permettrait aux personnels des corps communs, technique de pouvoir prétendre à la Prime de Sujétion Spéciale. Cette transformation permettra d'éviter l'exode.

De plus nous voyons l'accroissement exponentiel de recrutement de contractuels tous corps et grade et dans les spécialités métiers de l'Administration. Il est plus facile de recruter à bas coûts et d'avoir des personnels corvéables à merci.

Quels sont les moyens humains et financiers pour assurer l'accroissement de ce bel outil qu'est l'école ?

Qu'en est-il du décloisonnement du 1/5^{ème} en 1/4^{ème} avec un calcul sur l'ensemble de durée d'activité étendu à l'ensemble des Personnels pénitentiaires ?

Qu'en est-il du bénéfice du cadre actif pour les Personnels administratifs, techniques et de la filière Insertion-Probation ?

Qu'en est-il de la prise en compte de toutes les primes et indemnités dans le calcul des droits à pension ?

Qu'en est-il du versement automatique de la retraite additionnelle et complémentaire au jour de la liquidation de la pension ?

Pour l'UFAP-UNSa Justice nous devons maintenir des catégories socio professionnelles.

Dans un autre registre de reconnaissance des fonctionnaires des DROM-COM, a quand l'instauration d'une Prime spécifique d'installation pour ceux qui en sont exclues actuellement.

Dans le domaine de la simplification qui est un autre versant du mandat du Ministre, nous avons au sein de cette école une difficulté notable qu'est la problématique de la Caisse primaire d'assurance maladie pour nos collègues des DROM-COM. Ces derniers sont affiliés à une caisse locale en devant fonctionnaires, ils doivent mettre fin à leur affiliation initiale pour être couvert par la CPAM. Ce temps est très et trop long, ils n'ont pas couverture santé pendant des mois.

Le Bureau local UFAP-UNSa Personnels ENAP

Le Bureau local UFAP-UNSa permanent élèves ENAP